

Explication punitive

L'Express – Humeur - Sylvain Ranjalahy – 21/09/11

De la note explicative, on passe à l'expédition punitive. La mise en œuvre de la Feuille de route, signée samedi, ne semble pas avoir attendu la mise en place du bureau de liaison de la SADC. Chacun y va de son interprétation. On n'a jamais compris pourquoi les partisans de l'ancien président de Ravalomanana ont jubilé au lendemain de la signature alors que la note explicative est ni plus ni moins un mandat d'arrêt contre lui, une autorisation de rentrer à Tsiafahy.

La HAT va très vite en besogne et a saisi la balle au bond après la déclaration de la SADC qu'elle n'interfère pas dans l'indépendance de la Justice d'un pays membre encore moins dans la souveraineté d'un pays membre. Va-t-elle permettre à un pays membre de faire intrusion dans un autre pays membre, hôte de l'ancien président en exil? La SADC n'a pas à dire à l'Afrique du Sud ce qu'elle doit faire dans cette affaire. On voit mal Jacob Zuma permettre à un commando forcément armé malgache à bord d'un avion spécial, peut-être le Force one II, perpétrer l'arrestation de Ravalomanana. C'est une grave ignorance du droit international.

Jusqu'à preuve du contraire, il n'existe pas de mandat d'arrêt international contre l'ancien président nécessitant une intervention de la police sud-africaine et il bénéficie d'un statut d'exilé qui le protège de ce genre d'aventure. C'est d'autant plus improbable qu'il n'existe pas d'accord de coopération judiciaire entre Madagascar et l'Afrique du Sud. Cette tentative met en tout cas à mal l'infime espoir de voir la crise se résoudre à travers cette Feuille de route à moins d'y croire tout simplement comme le souligne l'évangile selon Saint-Marc. Il fallait être extrêmement naïf pour admettre le retour sans condition de celui qui reste un redoutable candidat aux élections présidentielles. On se retrouve ainsi exactement dans la même situation qu'au lendemain des Accords d'Addis-Abeba signés par les quatre chefs de file en novembre 2009 qui n'avait duré que le temps d'un voyage en avion où les quatre mouvances semblaient sur un nuage avant de retomber face contre terre.

On veut bien croire à l'Indépendance de la Justice comme le prétend la Garde des sceaux mais il y a loin de la coupe aux lèvres quand on traite les condamnés à la tête du client. On traque Ravalomanana dans sa tanière alors que certains exilés qui ont été par la Justice, unique et indépendante quel que soit le régime selon la ministre, sont rentrés tranquillement sans leur boulet. Certains sont même devenus parlementaires, ministres sans avoir été ni graciés encore moins amnistiés. Il y en a qui ont eu le toupet de faire voter non au référendum et qui se retrouvent parmi les fervents défenseurs de la Feuille de route. Mais comme on n'en est pas à une incohérence près, il faut comprendre que le sens du consensuel et inclusif est de signer les yeux fermés. Seul... Ratsiraka a eu le courage de ne pas le faire.

Source : <http://www.lexpressmada.com/2297-humeur/explication-punitive.html>